

# Compte-rendu Commission de la Cohésion Sociale

08 avril 2025 20h

Rédaction : Sylvia Rennes, adjointe à la Cohésion Sociale

**Membres présents** : M. Maurice Pally, Mme Daniele Aguilar, Mme Annie Courseille, M. Jean Renalier, Mme Odile Blanc, M. Alain Roynette, M. François-Régis Valette, M. Maurice Pally, M. Bernard Boudières, Mme Isabelle Nguyen Dai, Mme Farida Vincent, Mme Alice Mellac, Mme Sylvia Rennes

**Agents présents** : Mme Patricia Isoardi, M. Mustapha Rhalies-Murat.

**Membres excusés** : Mme Anne-Marie Aymard, Mme Catherine Valladon, M. Nicolas Druilhe, M. Claude Delbosc, Mme Monique Raynaud

**Invités présents** : Mme Agnès Desplas, bénévole du Secours Catholique de Castanet-Tolosan  
M. Philippe Bridonneau, Secrétaire Général du Secours Populaire de Castanet-Tolosan & Ramonville-St Agne

**Invité excusé** : Les Resto du cœur

Il est précisé en début de commission que les membres qui ne souhaitent pas que leurs noms soient diffusés sur le CR sur le site internet de la commune peuvent le signaler. Leur demande sera prise en compte.

**Ordre du jour** : 1/Présentation des missions du CCAS

2/ Présentation de deux associations partenaires : Secours Catholique et Secours Populaire (absence des Resto du cœur)

Dans le cas où la totalité de l'ordre du jour ne pourrait être abordé lors de cette séance, une invitation sera adressée aux membres pour une rencontre ultérieure.

## **1/ Présentation des missions du CCAS :**

Le Centre Communal d'Action Social est un établissement public administratif disposant d'une personnalité morale distincte de la commune et régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-65. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par le maire ou la Vice-Présidente et composé en nombre égal, d'une part, de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et, d'autre part, de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Le statut du CCAS et la liste des membres qui le composent sont diffusés sur le site internet de la commune.

### **Les missions obligatoires du CCAS :**

✓ L'aide sociale : APA, MDPH, CSS, ... Le CCAS informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides. Cela participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.

✓ La demande de domiciliation : presque toutes les démarches administratives et demandes d'aides obligent à posséder une adresse postale. D'ailleurs, une aide est versée sur un compte bancaire que l'on ne peut ouvrir qu'avec une pièce d'identité, laquelle contraint à justifier d'une adresse. Le CCAS permet aux personnes sans domicile fixe ou en hébergement provisoire d'obtenir une adresse officielle indispensable à l'obtention de leurs aides. Le nombre de demande de domiciliation sur la commune ne cesse de croître, atteignant 36 personnes en 2024.

✓ Mise à jour du fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale.

✓ Veille sur les personnes âgées, isolées et fragiles : les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur le Registre Nominatif, ce qui les assure de bénéficier d'un accompagnement particulier par les agents du CCAS et les élus, via des appels quotidiens et/ou des visites à domicile lors de crise sanitaire, période de canicule ou de grand froid. Le nombre d'inscriptions sur ce registre est en constante progression depuis 2020 : en 2024, 40 personnes ont bénéficié de cet accompagnement individualisé.

✓ Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) : obligatoire depuis 2016 (R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles), elle a été réalisée pour la 1<sup>ère</sup> fois sur la commune en début du mandat actuel. La restitution est publiée sur le site internet de la commune et donc accessible à tous les citoyens. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue un enjeu politique et une occasion de rassembler et faire se rencontrer des partenaires très divers autour d'un même projet social territorial. Dans un contexte de contrainte budgétaire, l'ABS permet de mieux percevoir les enjeux du territoire et de se projeter dans l'avenir avec une plus grande maîtrise des problématiques à résoudre. Pour tout élu résolu à ne pas naviguer à vue, la démarche est essentielle.

### **Le CCAS, ce sont aussi des missions facultatives :**

✓ Aides financières sous forme de dons ou de prêts, selon la situation de chaque personne qui sollicite une aide : 40 aides en 2024 pour un total de 10 000€, 15 prêts en 2024 pour un total de 6000€

✓ Aides alimentaires : sous forme de bons alimentaires ou de Chèques d'Accompagnement Personnalisés : ils sont distribués aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande au CCAS. L'attribution de chèques personnalisés est étudiée au cas par cas, sur instruction d'un travailleur social. Ils se présentent sous forme de tickets dont la valeur est comprise entre 10 et 30 euros. Les CAP peuvent être utilisés dans les commerces pour acheter des denrées alimentaires, des produits

d'hygiène, des médicaments ou des dépenses pour les enfants (vêtements, fournitures, loisirs).

✓ Veille sur le logement social : 174 demandes sur la commune depuis janvier 2025

96 demandes de typologie T4

36 avec Auzeville-Tolosane en choix n°1, 45 demandes avec Auzeville-Tolosane dans les 3 premiers choix

✓ Accompagnement social pour tout besoin de renseignement ou d'assistance administrative : plus ou moins 200 personnes ont bénéficié de cet accompagnement ponctuel ou régulier en 2024.

✓ Aide à la mobilité : les travailleurs sociaux ont la possibilité de délivrer gratuitement des titres de transports (bus, métro, tramway) aux personnes qui en ont besoin et dont ils connaissent la situation financière.

✓ Subventions aux 3 partenaires associatifs : les membres du C.A. du CCAS votent chaque année l'attribution de subventions à des structures partenaires qui œuvrent dans le secteur social. En 2024, 14 500€ ont été versées au Secours Populaire, au Secours Catholique et au Resto du cœur.

### **Le CCAS : prolongement de la politique de la Cohésion Sociale.**

« L'action sociale est absolument essentielle à la vie de la commune et, surtout, à l'action politique. Le CCAS, chargé de la mettre en œuvre, est un véritable outil au service des habitants et de la politique du Maire et de son équipe. Il constitue un lien tangible, perceptible par les administrés grâce à l'étendue de ses compétences, qu'elles soient obligatoires ou facultatives. » Source : UNCCAS.

Au sein de la commune, les élu.e.s de la Cohésion Sociale se sont fixés différents axes d'action politique depuis le début du mandat :

✓ **Renforcer l'accès aux droits, à la dignité et à l'information** : accompagner les citoyens migrants, faciliter l'accès aux soins en proposant des mutuelles accessibles à chacun, œuvrer pour les mises à l'abri d'urgence, renforcer les partenariats avec la CPAM, la CAF, la Maison Des Solidarités (Département) et le Sicoval, diffuser les informations pour lutter contre l'isolement et la précarité (accessibilité et inclusion numérique des informations sur le site internet, l'interprétation en Langue des Signes Française, la création d'une plaquette CCAS éditée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2025), la diffusion systématique des informations et les comptes-rendus sur le site internet communal et autres outils de communication.

✓ **Promouvoir la cohésion sociale** : via des sorties offertes aux seniors (à raison d'une par an depuis la fin de la crise sanitaire, la prochaine aura lieu le 20 juin), des ateliers gratuits de prévention pour les seniors (17 ateliers depuis 2021), des moments de convivialité (l'après-midi annuel du Thé chantant, Thé gourmand), la mise en place de référents de quartier (dispositif que nous souhaitons améliorer), la fameuse Semaine Bleue intergénérationnelle, les 3 éditions des Journées Nos différences (dont la dernière en mars qui a rassemblé presque

une centaine de citoyens et une quinzaine de témoignages), le dispositif « Les seniors, à table! » qui a démarré fin mars et qui a vocation à durer toute l'année. Enfin, les agents du CCAS et les élu.e.s sont vigilants à lever les freins de mobilités pour les aînés, en proposant un co-voiturage lorsque cela est nécessaire. Toutes ces actions sont visibles sur le site internet de la commune.

Soulignons également les partenariats incontournables avec le Foyer Rural René Lavergne, la Fédération des Foyers Ruraux 31-65, l'Espace de Vie Sociale du Triporteur, le Café de la vigne qui existe depuis 2022, ainsi que les associations conventionnées avec la commune et qui contribuent à une vie riche en échanges et solidarité.

✓ **Agir pour l'équité** : dès le début du mandat, avec les agents du CCAS nous avons mis en place une grille de cotation pour l'attribution du logement social conformément à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 16 octobre 2018 : celle-ci rend obligatoire la mise en œuvre d'un système de cotation des demandes actives sur le territoire. Cette disposition permet de formaliser les différentes priorisations mises en œuvre dans un double objectif cohérent : - favoriser la mise en œuvre des politiques de peuplement et des priorisations liées en proposant un outil de facilitation du rapprochement offre-demande qui joue un rôle d'aide à la décision. - accroître la lisibilité du processus d'attribution de logements sociaux à l'égard des ménages et encourager leur proactivité dans la démarche. Cet outil est consultable sur le site internet de la commune et sa diffusion sert la transparence de la gestion des dossiers.

Autre préoccupation constante de notre politique à laquelle les agents du CCAS contribuent : permettre à tous les enfants de la commune de s'épanouir physiquement et intellectuellement via différentes actions : la compensation financière du prix des repas scolaires + ALSH du mercredi (les tarifs ce jour-là de la semaine sont de la compétence du Sicoval et donc supérieurs à ceux de la commune les autres jours de semaine), le soutien financier aux familles pour que tous les enfants puissent profiter des classes découvertes (40 aides apportées cette dernière année), la veille sur la tarification des repas et CLAE, la Bourse aux équipements scolaires et extra-scolaires une fois/an lors du Forum des associations qui permet de collecter grâce aux citoyens le matériel scolaire et extra-scolaire pour les enfants qui en ont besoin et sensibiliser sur le gaspillage. Nous pouvons également citer le Coup de pouce communal : ce dispositif d'aide financière naît il y a 3 ans maintenant, garanti à toutes les familles auzevilloises de pouvoir inscrire leurs enfants à au moins 1 activité culturelle et/ou sportive par an, au sein d'une des associations auzevilloises subventionnées par la commune. Ces dernières ont pleinement adhéré à cette volonté politique pour contribuer à l'épanouissement de toute notre jeunesse. Ce dispositif est également géré par les agents du CCAS.

✓ **Participer aux groupes de travail en transversalité** :

Au niveau local, les élu.e.s de la cohésion sociale et les agents du CCAS participent dans la mesure de leurs possibilités à la vie communale de façon transversale. Autant avec les agents des différents services qu'avec des conseillers municipaux, la Cohésion Sociale est présente par exemple à la commission sur la communication, l'urbanisme, au groupe de travail sur la

restauration scolaire, au Projet Culturel du Territoire et au groupe de travail sur le Projet Educatif du Territoire, entre autres.

Au niveau intercommunal, les agents du CCAS et les élues participent aux groupes opérationnels qui ont attiré au Plan Local de l'Habitat, à la Convention Territoriale Globale, au Projet Social du Territoire, au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Sicoval pour le dispositif Angela (mise à l'abri de femmes agressées), entre autres.

## **2/ Présentation du Secours Catholique par Mme Agnès Desplas**

Le Secours Catholique est une association caritative attentive aux problèmes de pauvreté et d'exclusion de tous les publics et cherche à promouvoir la justice sociale. L'antenne de Castanet est la seule sur tout le Lauragais et assure des permanences à la Maison de la fraternité, une salle paroissiale.

Les membres bénévoles sont au nombre de 5. Les membres peuvent être sollicités par la Maison des Solidarités basée à Castanet, ou bien par différents CCAS pour des aides d'urgence ou des colis alimentaires. Des micro-crédits peuvent être sollicités (plafond de 300 euros) avec des petits remboursements. Pour des sommes plus importantes, l'antenne de Castanet doit s'adresser à la délégation. Le Secours Catholique peut également délivrer des chèques personnalisés.

Les membres se réunissent tous les vendredis midi pour différentes activités (chants, jeux de société, tricot, ...), l'objectif étant de lutter contre l'isolement. La très grande majorité des participants sont des personnes âgées. Les membres organisent aussi des goûters, les repas de Noël et des lotos.

Le Secours Catholique dispose aussi d'un petit fourgon qui se déplace (quand des membres sont disponibles) sur Revel ou d'autres villages, en proposant des crêpes, de la soupe et cafés chauds auprès des habitants : c'est une occasion de partager et d'orienter des personnes en demande vers les structures adéquates. Une cinquantaine de personnes sont connues sur tout le périmètre du Lauragais.

Au niveau local, 2 familles auzevilloises font appel au Secours Catholique.

Les membres de la Cohésion Sociale saluent le travail effectué par les bénévoles et les remercient vivement pour leur participation à la commission de ce jour.

### **3/ Présentation Secours Populaire par Philippe Bridonneau, Secrétaire Général du comité de Castanet-Tolosan & Ramonville Saint-Agne**

Le bureau est constitué de 11 membres. L'équipe est composée de 50 bénévoles actifs et d'une salariée.

Le comité œuvre sur 3 axes en parallèle :

-protéger : migrants, réfugiés, aides au logement

-accompagner : accès aux droits, aides alimentaires, aides matérielles, accueil et écoute, accès aux soins, fracture numérique, eau & énergie

-émanciper : éducation, faciliter l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs, l'engagement solidaire, l'insertion et l'estime de soi

Il est ouvert du lundi au jeudi et procède à une distribution alimentaire 1f toutes les 4 semaines via des colis à 2 euros et dont le contenu dépend de la composition du foyer. Pour les personnes hébergées à l'AER Hôtel, cette distribution a lieu tous les 15 jours.

Le comité dispose d'une boutique solidaire, d'une épicerie solidaire (panier garnis pour 2 euros), d'une librairie solidaire et d'un vestiaire solidaire. Les publics ont la possibilité de se servir de produits frais de qualité autres aliments et produits d'hygiène pour un montant de 15 euros.

Chaque trimestre, les bénévoles participent à des collectes alimentaires comme nous pouvons le voir à l'Intermarché de Ramonville entre autres : 4 à 5 tonnes de denrées alimentaires et produits d'hygiène sont ainsi récupérés pour être redistribués. Une fois/an, une collecte a lieu également à Carrefour.

Depuis 2022, 20 paniers de fruits et légumes de saison/semaine sont remis à des familles en partenariat avec Cocagne Alimen'terre. Les membres de cette association viennent sur le site pour proposer également des recettes de cuisines à confectionner sur place. L'objectif, en plus de créer du lien social, est de lutter contre le gaspillage et pour l'équilibre alimentaire.

Les subventions européennes ayant drastiquement diminué, le Secrétaire Général remercie la commune d'Auzeville et plus particulièrement le CCAS pour son soutien financier. Les dons sont toujours possibles en ligne pour le Secours Populaire au niveau national, mais il est possible d'adresser un chèque directement au comité de Castanet. Le comité du Secours Populaire de Castanet-Ramonville est autonome et couvre les 36 communes du SICOVAL : pour 2024, cela représente 600 familles accompagnées, soit 2000 personnes.

Le nombre de personnes auzevilloises reçu au Secours Populaire ne cesse d'augmenter d'année en année : 2022 : 34 familles, 2023 : 56 familles, 2024 : 68 familles. Au total en 2024, 184 personnes auzevilloises ont sollicité le Secours Populaire.

Les membres de la commission remercient chaleureusement le Secrétaire Général et tous les bénévoles pour le travail effectué auprès des habitants, ainsi que pour la présentation détaillée.

Les élues de la commission de la Cohésion Sociale remercient les représentants des associations invitées et les membres présents pour ce temps d'échanges, ainsi que les agents du CCAS.

**Fin de la séance : 22h30**